

Commerce international est chargé de la promotion et de la politique commerciales, en plus de faire office de coordonnateur des relations économiques internationales. Dans l'exercice de ce nouveau rôle, il voit à la coordination des divers intérêts du gouvernement en matière de commerce extérieur, y compris ceux qui relèvent d'autres ministères, notamment ceux de l'Agriculture, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Communications et des Transports.

Aux autres échelons de la hiérarchie, l'organisation du ministère est conçue de façon à assurer la meilleure coordination possible des activités du Canada en matière de relations extérieures, et à garantir qu'une attention suffisante soit accordée aux facteurs internationaux lors de la formulation de la politique intérieure. En vertu de sa nouvelle vocation globale, le ministère des Affaires extérieures est responsable

de l'élaboration, de la planification et de l'administration de tous les aspects des relations extérieures canadiennes, ainsi que du rapprochement des intérêts du gouvernement au pays et à l'étranger.

L'un ou l'autre des trois ministres est membre de chacun des principaux comités du Cabinet, ce qui assure une certaine uniformité dans la conduite de nos relations extérieures tout en soulignant le fait que le mandat du ministère s'applique à l'ensemble du gouvernement. Les gens d'affaires canadiens qui traitaient jusqu'ici avec des fonctionnaires de l'ancien ministère de l'Industrie et du Commerce pour les questions de promotion du commerce constateront que le ministère des Affaires extérieures possède, lui aussi, les outils et la volonté voulus pour faire valoir et protéger leurs intérêts.